

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 22 septembre.

Moniteur du 22 septembre.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Moniteur d'hier vendredi contient un décret qui promulgue la loi qui autorise des prêts à l'industrie pour le renouvellement ou l'amélioration de son matériel.

Voici le texte de cette loi :

Art. 1^{er}. Le Ministre des finances est autorisé à disposer d'une somme de 10 millions comme capital de garantie, qu'il confierait à un syndicat ou à un des établissements de crédit existants, qui s'engageraient à prêter à l'industrie, pour le renouvellement ou l'amélioration de son matériel.

Art. 2. Les obligations principales de ces syndicats ou établissements industriels seront :

1^o De fournir un fonds de garantie égal à celui qui serait avancé par l'Etat ;

2^o De prêter à un maximum d'intérêt de 5 %, et à une durée minimum de cinq ans.

Les prêts pourront être opérés, soit au moyen d'obligations, soit sur warrants, soit sur hypothèques, soit avec d'autres garanties qui seront déterminées par des règlements d'administration publique, lesquels régleront la nature, les conditions et la limite de ces différents modes de prêts.

En cas de perte, les deux fonds de garantie contribueront dans la même proportion.

Tout prêt, avant d'être réalisé, devra être soumis à l'approbation du gouvernement.

Art. 3. Si dans un délai de deux mois, à partir de la promulgation de la présente loi, l'Etat n'a pas traité avec les syndicats ou les compagnies industrielles dont il est parlé dans l'article premier, le Ministre des finances est autorisé à émettre des bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 40 millions qui sera affectée à des prêts à l'industrie pour le renouvellement ou l'amélioration de son matériel. Ces prêts seront faits à un taux d'intérêt de 5 p. 0/0.

Des sûretés seront prises pour en assurer le recouvrement.

Art. 4. Les sommes prêtées par le Trésor seront prises sur les ressources de la dette flottante, à titre d'avance à recouvrer.

Il sera rendu chaque année, à l'Empereur, un compte spécial de ces opérations. Ce compte rendu sera communiqué au corps législatif.

Art. 5. Un règlement d'administration publique déterminera les formes et les conditions des prêts et les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Le Moniteur vient de publier d'après la direction générale des douanes, le tableau comparatif des droits perçus à l'importation et à l'exportation pendant le mois d'août 1860, et le résumé des huit premiers mois de l'année.

Le total des droits perçus sur les marchandises importées s'élève à 10,126,000 fr., le chiffre du mois correspondant de l'année dernière était de 14,293,804 fr.

La somme des droits perçus pendant les huit premiers mois de l'année s'élève à 89,513,000 francs ; c'est sur la période correspondante de l'an dernier, une diminution de 37,544,177 fr.

On remarque dans le tableau des marchandises exportées un fait qui semble anormal : c'est une diminution de 29,000 hectolitres sur les vins. Les sucres raffinés ont, dans le mois d'août dernier, baissé de 12,000 quintaux.

Le tableau des huit premiers mois de l'année est plus intéressant par son ensemble que celui d'un mois isolé. Le total de l'exportation des vins ordinaires a baissé de 451,000 hectolitres ; celui des vins de liqueur a, au contraire, augmenté de 6,000 hectolitres.

Le chiffre qui présente à l'exportation le résultat le plus satisfaisant est sans contredit celui des machines et mécaniques, qui présente une augmentation de 1,886,613 quintaux métriques.

Dans une réunion de la Chambre de commerce de Glasgow, qui s'est tenue, la semaine passée,

sous la présidence de M. Patin, le secrétaire, M. Kinner, a lu une lettre de M. Paterson, autorisé à représenter la Chambre pendant son séjour à Paris. Voici ce que dit cette lettre :

« A mon arrivée ici, samedi dernier, j'ai appris que le conseil supérieur avait terminé ses travaux, dont le résultat a été communiqué aux plénipotentiaires chargés de fixer les droits : M. Rouher, ministre du commerce, assisté de M. Forcade de la Roquette, directeur général des douanes ; M. Herbert, commissaire en chef du conseil supérieur ; M. Théodoré de Lesseps, directeur du commerce au ministère de l'agriculture et du commerce ; M. Clery, sous-directeur au même département.

M. Cobden est assisté de M. Olgivie, des douanes, et de M. Muller, du bureau du commerce. Ces Messieurs se sont rencontrés pour la première fois le 20 août, et ont posé les préliminaires de leurs travaux. Mais à cause de l'indisposition de l'un des membres français, ils n'ont pu se réunir avant samedi dernier, 27 août, et ils se sont courageusement mis à l'œuvre. Ils s'occupent aujourd'hui du fer brut ou manufacturé, et j'ai été informé qu'il leur faudra plusieurs jours avant d'arriver à fixer les droits qui doivent être perçus. Lorsqu'ils seront d'accord, ils feront immédiatement connaître leur décision, et ainsi pour chaque article en discussion.

Les commissaires anglais sont désireux de donner et de recevoir tous les renseignements possibles, et comme il s'écoulera encore trois semaines avant qu'ils puissent aborder le coton et les filés, on a tout le temps de s'occuper des informations additionnelles, qui doivent toutes être renfermées dans un memorandum pour éviter la confusion. MM. Olgivie et Cobden sont tous les deux d'avis qu'il serait bon d'avoir ici plusieurs individus bien au fait des manufactures de Glasgow pour assister les commissaires pendant la discussion et répondre aux questions qui pourront être soulevées, et il y en aura beaucoup, j'en suis convaincu. M. Cobden, je suis heureux de vous l'apprendre, est l'avocat ardent du droit *ad valorem*, et il fait tous ses

efforts vis-à-vis des Français pour qu'il soit appliqué à tout. »

Nous sommes en mesure de fournir les renseignements suivants sur la souscription ouverte en faveur des chrétiens de Syrie, sous le patronage de MM. les doyens de Roubaix :

D'abord, exprimons-nous de dire que l'arrêté municipal placardé sur les murs de notre ville, relativement aux quêtes à domicile, n'a nullement pour but de porter obstacle à celle qui est faite en faveur des chrétiens de Syrie ; chacun sait qu'elle réunit toutes les sympathies, et M. le maire en a autorisé la continuation immédiate.

Une somme de 3,600 fr., premier produit de cette souscription, a déjà été adressée à M. le contre-amiral Mathieu, président, à Paris, de l'Œuvre des Ecoles d'Orient. Les souscriptions qui ont été organisées par les soins de la Chambre de commerce de Marseille ont eu la même destination, cette Œuvre étant parfaitement placée pour faire un bon emploi des ressources mises à sa disposition.

Cependant, comme il est sage de ne pas faire parvenir tous les secours par la même voie, il a été décidé, d'après le vœu émis par M. le maire de Roubaix, qu'à partir de ce jour, les sommes provenant de la continuation de cette souscription seront adressées en Syrie par l'entremise du gouvernement.

Henri Choteau, domestique chez M. François Honoré, s'est enfui en Belgique à la suite d'un vol d'effets d'habillement commis au préjudice de son patron.

On frappe toujours avec une grande activité des pièces de 50 cent. et de 1 franc en argent à l'Hotel des Monnaies du quai Conti.

On ne saurait trop frapper de cette petite monnaie, car le commerce de Paris et des départements en manque toujours pour les appoints. (Siccle).

Une enquête identique à celle que la Chambre

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 22 SEPTEMBRE 1860.

UN PRESENTIMENT.

Ne vous est-il jamais arrivé de ressentir l'influence tenace, irrésistible d'une idée qui vous obsède le jour et se déguise en rêve pendant la nuit, qui vous poursuit dans vos travaux, dans vos plaisirs, et, jusque dans le sanctuaire de vos méditations religieuses, place une ombre fantastique entre les prières et l'autel ?

Cette idée fixe qui vous tyrannise, cette préoccupation qui domine votre existence et qui donne à toutes les nuances de votre pensée un ton particulier à sa propre couleur, on l'appelle un pressentiment.

Le pressentiment fait sourire de pitié les matérialistes qui soumettent chacune des sensations de l'âme au creuset de l'analyse. Car tout s'explique ici-bas ; l'humanité n'a pas un seul mystère que la science n'ait atteint d'une démonstration mathématique. La philosophie a poursuivie l'âme jusque dans les recoins les plus obscurs de son habitation terrestre. Le travail du raisonnement a été pris sur le fait, décomposé pièce à pièce et remonté à volonté ; la pensée a été casée dans le cerveau en mille petites cavernes, soigneusement étiquetées et correspondant à toutes les qualités, défauts, vertus et

vices connus. Le pressentiment, défini scientifiquement, n'est pas autre chose qu'une disposition nerveuse unie à la sécrétion plus ou moins normale de la lymphe, et qui impose à la substance simple des sensations qui varient du blanc au noir en passant par mille dégradations intermédiaires.

Pour les bonnes gens (il y a plus de braves gens que l'on ne croit), qui s'abandonnent tout bourgeoisement aux croyances patriarcales, sans se mettre en peine de les faire cadrer avec le progrès des lumières, le pressentiment est admis au sérieux. Il est l'objet d'un culte particulier ; on y cède d'instinct sans l'analyser par l'esprit. Et pourquoi ne céderait-on pas ? Pourquoi Dieu, qui est la source d'où s'échappe toute animation terrestre, n'enverrait-il pas à l'homme qui met sa confiance dans la prière ces vagues intuitions de l'avenir qui nous font éviter un danger, toucher un résultat heureux pour nos intérêts, ou, ce qui vaut mieux encore, nous révéler une bonne œuvre à entreprendre pour le bien de l'humanité ?

Les preuves ne font pas faute aux démonstrations de la science, mais les exemples ne manquent pas non plus aux bonnes croyances populaires ; nous y ajouterons celui qui va suivre.

Sur les côtes de la Bretagne, à quelques lieues de Quimper, on voit, sur le revers d'une chaîne des falaises la plus abruptes, et partant les plus pittoresques de tout ce beau littoral, un groupe de cabanes dont l'œil distingue à peine l'existence à quelques centaines de pas, tant la forme extérieure de ces humbles habitations et la couleur grisâtre du chaume qui les couvre les détachent peu du sol sauvage qui les entoure.

Ce hameau, si on peut donner ce nom à une réunion de barraques où cinq familles trouvent

à s'abriter plus ou moins complètement, joint cependant de l'honneur d'une dénomination particulière fort connue dans le pays ; car, bien que ces falaises soient les plus élevées de toute la côte, la nature a pratiqué sur leur versant, du côté de la mer, une sorte de caverne qui a une issue dans les sables et qui forme une anse commode et un abri sûr pour les barques des pêcheurs. Il est vrai que l'entrée en serait dangereuse dans les gros temps, à cause des rochers à fleur d'eau qui forment un labyrinthe d'écueils sur lesquels les flots viennent se briser alors avec un fracas épouvantable. Mais, quand la mer est calme, les légères embarcations glissent sans aucun danger au milieu des rocs menaçants qui semblent être les gardiens naturels de ce canal souterrain.

Cet endroit se nomme Croixmare, parce que l'entrée de la voûte, qui se divise en deux compartiments, présente à l'extérieur l'image d'une croix colossale que les pêcheurs ne manquent jamais de saluer, soit au départ, soit au moment de leur retour. Sur le haut du pilier, c'est-à-dire du rocher qui sert de base à ce double arceau, une image grossière de la Vierge a été taillée dans le roc même par une main plus habituée sans doute à manier l'aviron que les siceaux du sculpteur. Et cependant il n'existe dans aucune église de la chrétienté une statue de madone, quels que soient la richesse de ses ornements, la valeur de son métal, le fini de son travail et le mérite des indulgences mêmes attachées à ses autels, qui ait reçu, en l'honneur de la reine des cieux, qu'elle représente d'une manière si peu convenable, des hommages mieux sentis, des vœux plus fervents, des prières plus humbles et plus dignes d'être exaucées. Car ce n'est point pour obtenir une part dans les richesses

de ce monde, ou même quelques moments d'un repos chèrement acheté, que ces supplications montent vers l'humble image ; mais c'est pour la vie seulement, pour la vie nécessaire à toute une famille pauvre et qu'on expose chaque jour dans la vue du plus modique salaire.

Je ne restai pas plus de trois jours sur les côtes de la Bretagne, où j'étais venu terminer une affaire qui touchait de près aux intérêts de ma famille, et j'habitais une solitude, une sorte de vieux château démantelé, à une demi-lieue de la mer. Mon temps se trouvait partagé entre mes relations avec la famille dont j'étais le commensal et les promenades que je faisais deux fois par jour sur le rivage ou dans le petit hameau des pêcheurs ; on croira sans peine que, parmi les habitants de la vieille maison et ceux des chaumières de Croixmare, les événements ne se pressent pas avec la même rapidité que les incidents de la vie parisienne. Cependant, ce court espace de temps, au milieu de cette population si paisible et si exiguë, suffit pour classer dans ma mémoire un fait qui probablement n'en sortira jamais.

Par une belle matinée du mois de juillet, ou plutôt sur la fin d'une de ces tièdes nuits d'été que la brise marine parfume de ses vapeurs si pénétrantes et si douces, je me promenais à pas lents sur les galets du rivage, à l'entrée de la voûte dont les premières lueurs de l'aurore commençaient à dorner les contours gigantesques. La nature était tout entière assoupie dans son sublime et mystérieux repos ; les vents se taisaient et les flots dormaient dans une profonde immobilité. J'admirais en silence le majestueux panorama qui se prolongeait à perte de vue devant moi, lorsque des pas qui retentissaient sur la grève interrompirent ma rêverie. Je tournai